

Acte concernant la Faillite, 1864
Dans l'affaire de
J. D. PHANEUF, Failli.
Les créanciers du failli sont par le présent avis avisés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et il est requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
CHARLES P. HEBERT, Syndic.
Montréal, 6 août 1866.

Acte concernant la Faillite, 1864
ALEXANDER JEFFREY ARCHERLONIE, de Montréal, Failli.
Les créanciers du failli ci-dessus sont avisés qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, à qui il est requis de présenter leurs réclamations avec les pièces justificatives sous deux mois de cette date.
JOHN WHYTE, Syndic.
Montréal, 7 août 1866—278 ds

Acte concernant la faillite 1864.
Dans l'affaire de
ANDREW MASON, Arrièreur et entrepreneur de Montréal, insolvable.
Les créanciers de l'insolvable sont avisés de se réunir à mon Bureau, No. 17 rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, Vendredi, le 7 Septembre 1866 à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen de l'insolvable et la disposition de ses affaires en général.
JOHN WHYTE, Syndic.
Montréal, 15 août 1866. ds

Acte concernant la faillite, 1864
JAMES E. MULLIN et PATRICK MULLIN, tous deux de la Cité et District de Montréal, marchands, commerçants et associés faisant affaires comme tels à Montréal soussignés sous la raison sociale de J. E. Mullin & Co., Demandeurs.
JOHN THIERNY, épicer et commerçant, de la Cité et District de Montréal, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.
T. BOUTHILLIER, Shérif.
Montréal, vingt-et-unième jour d'août 1866. 289 ds

Acte concernant la faillite, 1864.
HENRY MORGAN et JAMES MORGAN, tous deux de la paroisse et district de Montréal, marchands et associés et faisant affaires en la cité de Montréal comme associés sous le nom et raison sociale de "Henry Morgan & Co.", Demandeurs.
JOSEPH GAUYREAU, de la cité et district de Montréal, commerçant, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.
T. BOUTHILLIER, Shérif.
Montréal, vingt-troisième jour d'août 1866. 291 ds

Acte concernant la faillite, 1864
Dans l'affaire de
J. D. PHANEUF, Failli.
Les créanciers du failli sont par le présent avis avisés qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, à qui il est requis de présenter leurs réclamations avec les pièces justificatives, sous deux mois de cette date.
JOHN WHYTE, Syndic.
Montréal, 24 août 1866—292 1

Acte concernant la faillite, 1864
Dans l'affaire de
WILLIAM CAIRNS, d'Ormstown, Comté de Chateauguay, C. E. Failli.
Les créanciers du failli ci-dessus sont avisés qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, à qui il est requis de présenter leurs réclamations avec les pièces justificatives, sous deux mois de cette date.
JOHN WHYTE, Syndic.
Montréal, 24 août 1866—292 ps

Acte concernant la faillite, 1864
Dans l'affaire de
PRETER WATTON, Failli.
Une seconde feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au 15ème jour de Septembre prochain.
JOHN PLIMSOLL, Syndic Officiel.
Montréal, 28 août 1866.—293

A VENDRE
CETTE BELLE PROPRIÉTÉ, sur le chemin de la Côte des Neiges, dans les limites de la cité, connue comme "Amelia Lodge" et appartenant à la succession de feu J. W. Moss. Cette propriété contient 10 arpents en superficie; elle a plus de 600 pieds de front, avec résidences et dépendances, jardin et verger. Ceux qui se proposent d'acheter pourront visiter les lieux en aucun temps. Titres incontestables et conditions extrêmement faciles.
Pour les conditions et les détails, s'adresser à M. JOHN LERMIN & Co, ou à l'écrit soussigné.
S. C. MONK.
3 août—278

TRAITEMENT SPECIAL
Maladies Secrètes, (cure garantie), de la Matrice et des Vais.
PAR A. SOULACROIX,
Docteur, Médecin et Chirurgien Français de l'école de Médecine de Paris, licencié en lettres, de l'école physique et élève de M. Ricord et Casanova, les célèbres médecins français des maladies syphilitiques.
Le Dr. Soulacroix traite, en outre, toutes les autres maladies, tant médicales que chirurgicales. Consultations de 9 h du matin à midi et de 2 h à 5 h du soir.
Office: Rue Notre-Dame, No. 193
Vis-à-vis le Palais de Justice.
25 août.

A VENDRE A BELCIEL.
LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
Située au Village de Belciel
A proximité des chars et vapeurs occupés ci-dessus
COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES
DE
FEU P. MALOT, ECUIER,
Bâti d'une grande maison de briques munie de toitures pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux privé d'arbres fruitiers et un bon plan sur la rivière; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.
Cette propriété, avec toutes les bûches et améliorations, a coûté au-delà de \$2,500 à celui qui l'occupait, aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle a coûté, et avec des termes extrêmement faciles.
ET AUSSI A VENDRE
A TRES-BONNE COMPOSITION
PNEUMATIQUES
BONNES TERRES
DANS
Belciel et St. Jean-Baptiste.
S'adresser à
J. B. BROUSSEAU, Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques
Ou au
Dr. J. B. BROUSSEAU, Station de Belciel.
31 octobre—45

LA SEULE LIGNE D'EXPRESS AMÉRICAIN QUOTIDIENNE DE MONTREAL
Pour Ogdensburg, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, Rochester, Toronto, Niagara et Lewiston.
Nouveaux steamers avec cabines en haut: EMPRESS, Capt. L. C. Couvrette, B. C. et LORD ELGIN, Capt. J. H. DeWitt.
Un des steamers sudita laissera le Canal au Basin, tous les matins, excepté les dimanches, à 7 heures, et Lachine à l'arrivée du convoi de 9 heures, partant de la station Bonaventure pour OGDENBURGH et PRESCOTT, arrêtant au Côteau Landing, Cornwall et aux ports intermédiaires pour venir en connexion avec les magnifiques steamers de Lac Ontario, Bay St. et Cataract, qui sont en rapport avec toutes les lignes de chemin de fer sur le côté nord et ouest du Lac Érié pour tous les points sud et est, et par un bateau allant en droite ligne de Buffalo à Cleveland, Détroit, Milwaukee, Chicago et aux ports intermédiaires.
Pour les billets de passage, on peut s'adresser de H. ST. DIZIER, 93, (nouveau numéro), Grande Rue St. Jacques, ou aux Hôtels; C. C. McFALL, agent pour billets, Quai du Canal, ou à OWEN LYNCH, Agent, 19 mal—210 r k E 55 et 56, Rue Commerce.

M. ZACHARIAS & Co
217 et 219, Rue Notre-Dame, COIN DE LA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.
FABRICANTS ET IMPORTATEURS
DE
CIGARES DE TOUTE SORTE,
DE
Tabac de première qualité,
DES
PIPES
D'ECUME DE MER,
DE BRUYERE, &c.
EN UN MOT
DE TOUTS LES ARTICLES
APPARTENANT
A CETTE BRANCHE DE COMMERCE,
AUX
PRIX LES PLUS BAS
217 et 219, Rue Notre-Dame, MONTREAL.
16 juin. 233—ak
Chambre des Arts et Manufactures
POUR LE BAS-CANADA.
L'honorable Ministre d'Agriculture, ayant sollicité l'existence de cette Chambre pour le département des objets Canadiens qui seront exposés à la prochaine EXHIBITION UNIVERSELLE DE PARIS de 1867, le comité est disposé à acheter des spécimens des Arts et Manufactures du Bas-Canada qui devront faire honneur à la Province et servir les intérêts mercantiles du pays.
Les personnes qui désireraient envoyer des échantillons à l'exhibition de Paris, sont priées de se mettre en rapport avec le soussigné, au bureau de la Chambre, Salle des Artisans, le ou avant SAMEDI, le 15 septembre.
DUNBAR BROWN, Secrétaire.
26 août.

Argent à Prêter
Sur hypothèque, sur propriété de ville ou de bon terrain à la campagne, en sommes de six cents dollars et au-dessus, à huit par cent d'intérêt.
Privileges de bailleur de fonds et autres premiers hypothèques accablées.
S'adresser au Notaire soussigné.
T. DOUCET, N. P., 63, Rue St. François-Xavier.
Montréal, 3 août 1866—274

Aux Instituteurs.
UNE INSTITUTEUR, pouvant enseigner grammaticalement l'Anglais et le Français, le Piano, le Dessin, et munie de bonnes recommandations, tendant de l'emploi en s'adressant au Dr. J. B. BROUSSEAU, Station de Belciel.
14 août—282

Ecole Modèle choisie de Montréal,
NOS. 6, 8 ET 10, RUE ST. CONSTANT.
L'institution suédoise sera réouverte pour la réception des élèves LUNDI, le troisième jour de Septembre prochain, à neuf heures du matin. Le cours d'instruction comprend une éducation soignée anglaise, française, commerciale et mathématique.
Pour les conditions et autres détails s'adresser à l'École.
W. DORAN, Principal.
25 août—292 dm k

Les steamers de la Compagnie de la Rivière Ottawa, 1866.—DE MONTREAL à OTTAWA, tous les jours (excepté le Dimanche), arrivant à St. Anne, Comto, Hudson, Pointe-aux-Angais, Ripon, Carleton, Pointe-Fortune, Grenville, l'Original, Major's Brown's O'Brien's, Thuro, Buckingham.
Les magnifiques Steamers rapides PRINCE OF WALES, Capt. G. W. Sheppard, QUEEN VICTORIA, Capt. A. Bowie.
Un convoi laisse le Dépôt de la rue Bonaventure, tous les matins, excepté les dimanches à SEPT heures, pour opérer une jonction à LACHINE, avec le Steamer Prince of Wales (désormais) partant pour Carleton, passant par le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et les Deux Montagnes.—De Carleton par le chemin de fer, on se rend à Grenville pour prendre le steamer Queen Victoria (diner) pour la Cité d'Ottawa.
Pour descendre, le steamer Queen Victoria laisse Ottawa à 9 30 a. m. et les passagers arriveront à Montréal à 4 30 p. m.
Le confort et l'économie de cette ligne ne sont surpassés par aucune autre, tandis que la route passe par les districts les plus pittoresques du Canada, et est la plus favorable aux voyageurs.
Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent se procurer des billets de Montréal à Carleton, bon pour un jour, au prix d'un passage.
Les passagers pour les célèbres sources de Cadillac seront débarqués à l'Original Express tous les jours du bureau à Ottawa et aux débarcadères intermédiaires. On peut se procurer des billets simples, de retour et d'excursion pour Ottawa et les ports intermédiaires au bureau de la Bourse Mercantile Library, rue Bonaventure, (presque vis-à-vis la salle Bonaventure) ou à bord des steamers.
On peut se procurer des billets simples et de retour pour Ottawa au dépôt de la rue Bonaventure.
R. W. SHEPHERD,
11 mai 203 ak

Convent de Lachine.
La rentrée des élèves est fixée au QUATRE SEPTIEMBRE prochain.
Il n'est pas question d'augmenter la pension, comme quelques personnes l'ont supposé.
7 août—276 vit
L'ACADEMIE FRANÇAISE & ANGLAISE
DE
Melle. Lacombe et Miss Clarke
REPRENDRA SES COURS D'ETUDES
LE PREMIER SEPTEMBRE
Rue St. Denis, Nos. 30 et 32, PRÈS DE LA PLACE VIOLE.
Madame Clarke continuera de prendre des Elèves en Pension. 285—umk
17 août.

Convent de Beauharnois.
Les Elèves de ce Convent entreront le QUATRE SEPTEMBRE prochain.
18 août. um—286

ACADEMIE Ste. MARIE.
COIN DES RUES CRAIG ET VISITATION.
L'ouverture des Classes à l'Académie Ste. Marie aura lieu LUNDI, le 3 Septembre, à 8 heures A. M.
S. A. LONGTIS, Principal.
18 août—286 um

Académie de Melle de Launay.
L'Académie de Français, d'Anglais et de Musique de Melle de Launay reprendra ses cours SAMEDI, le 25 Août courant, au No. 256, Rue St. Laurent.
288 um k b
AVIS.
La rentrée des Elèves du Pensionnat du Sacré-Coeur, au Sault-au-Récollet, est fixée au QUATRE SEPTEMBRE.
Celle de l'Externat, rue Laguchetière, à Montréal, au TROIS SEPTEMBRE: on y enseignera la Musique, le Chant, le Dessin et l'ouvrage d'Algoille.
16 août. 284

PENSIONNAT DES SEIGNS DE Ste. CROIX.
La rentrée des élèves du Pensionnat des Seigns de Ste. Croix, St. Laurent, est fixée à LUNDI, 3 Septembre.
21 août. 288 p
Séminaire de Ste. Thérèse.
La Rentrée des Elèves au Petit Séminaire de Ste. Thérèse aura lieu JEUDI, le SIX Septembre prochain, à 9 heures P. M.
Le prix de la Pension est de \$200.00; les autres conditions d'admission demeurent les mêmes; une légère remise sera faite en faveur de plusieurs frères.
1—289

A LOUER
UNE MAGNIFIQUE MAGASIN avec Tableaux, Comptoir, etc., et un LOGEMENT WEST au-dessus, rue Notre-Dame, No. 59, près de la rue St. Denis, ci-devant occupé par M. Crévier et Labelle. Aussi à vendre une très belle Buisserie.
S'adresser à
PREFONTAINE, PERRAULT & Co, No. 97 Rue Notre-Dame.
10 août—279 umk

Dispensaire de la Cité.
ONDÉS RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT
WOLFFRED D. E. NELSON & Co, Chimistes Dispensaires, informés les citoyens de Montréal et du voisinage, qu'ils ont ouvert une pharmacie.
Ils espèrent, par la plus exacte attention personnelle (si nécessaire pour l'exactitude de la dispensation) obtenir leur patronage, et ils se font tout en leur pouvoir pour le mériter.
On peut être certain que les préparations chimiques et pharmaceutiques, exécutées scrupuleusement d'après les directions de la Pharmacopée Anglaise, et les drogues pures chez les importateurs les plus respectables, seront originales et de la première qualité.
WOLFFRED D. E. NELSON, Licencié du Collège des Médecins et des Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE.
10 avril—169 a k b

Détruisez vos Insectes,
PUNAISES, COQUELLES, BARBEAUX, MITES, CHENILLES, PUCERONS VERTS, DES FLEURS, ARAIGNÉES, MOUTRES, etc., etc.
MORT AUX RATIS ET SOURIS
AVEC L'INSECTICIDE - VICAT.
Qui n'est pas poison pour l'homme ni pour les animaux.
PRIX DE L'INSECTICIDE..... 25 CENTS.
Prix de la mort aux Rats..... 25 CENTS.
Obez M. E. H. DOUCET, Rue Craig, No. 485, Montréal 189—smk E
24 avril.

AVIS
Aux Marchands, Commerçants et tous autres embarrassés dans leurs affaires.
Examens et états d'affaires faits avec le moins de dépenses possibles; en consultation avec les créanciers promptement effectués sans arrêter les affaires et sans procédure de banqueroute.
S'adresser à FRANCIS GEORGE, Comptable, &c., 2, Bâtières de l'Union, Rue St. François Xavier, Montréal, ci-devant assistant-général de Jons J. Whyte, Syndic Officiel de la Cité et du District de Montréal.
17 juillet—2 8 8

A vendre de gré à gré.
Un SUPERBE TERRAIN sur la rue St. Joseph, à Montréal, à quelque distance de l'Église St. George, contenant 45 pieds de front par 90 de profondeur, plus ou moins, tenant par devant à la rue St. Joseph, d'un côté M. Rodier, de l'autre côté M. J. B. Houli, Notaire, avec maison et autres dépendances, &c., No. 119.
Les termes de paiement sont libéraux et le titre incontestable. La propriété est commode.
S'adresser à M. A. BRAULT, Notaire, rue Henry, No. 231, ou à M. W. HALL, Notaire, P. tité Rue St. Jacques.
24 juillet—264

LA BANQUE DU PEUPLE.
AVIS est donné par le présent que l'honorable FREDERIC A. QUESNEL, en son vivant un des membres de la Corporation de "La Banque du Peuple", est décédé le 28ème jour de Juillet 1866.
B. H. LEMOINE, Caisier.
Montréal, 1er août 1866—272 um

SAISON ROYALE DE BILLARD ET DE BOULES
299 ET 301, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
Cinq des Tables Phe'au de première classe.
—AUX—
QUATRE ALLÉES DE PREMIERE CLASSE POUR BOULES.
Henry McVittie, PROPRIÉTAIRE.
14 août. 237 tm k

Compagnie des Vapeurs Océaniques de Montréal.
1866
LIGNE DE GLASGOW.
Le SS. "ST. PATRICK", de 137 tonneaux, Capt. TROCK, partira de QUEBEC pour se rendre directement à GLASGOW, SAMEDI, le 1er Septembre.
PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC: Cabine, \$50; 2e Classe, \$40; Entrepôt, \$24
Les Passagers de seconde classe sont pourvus de Lits, Literie et accessoires.
Un Chirurgien d'expérience se trouve à bord pour le fret ou autre affaire s'adresser à H. & A. ALLAN, Agents.
293 Coin des Rues Youville et Commune.
A. McMAHON, AVOCAT,
No. 10, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL. 275—tmk
6 août

LA BANQUE DU PEUPLE.
DIVIDENDE, No. 62.
LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DU PEUPLE, par leur présent avis, notifiés, qu'un DIVIDENDE semi-annuel de QUATRE par cent (4 00) a été déclaré sur le Capital par cent (100) de la dite Banque, et sera payable, LUNDI, le 3 SEPTIEMBRE prochain et les jours suivants.
Le titre de l'annuaire sera payé depuis le 18 jusqu'au 21 courant inclusivement.
(Par ordre du Bureau.)
E. H. LEMOINE, Caisier.
Montréal, 15 août 1866.—m 283

LA BANQUE DU PEUPLE.
DIVIDENDE, No. 62.
LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DU PEUPLE, par leur présent avis, notifiés, qu'un DIVIDENDE semi-annuel de QUATRE par cent (4 00) a été déclaré sur le Capital par cent (100) de la dite Banque, et sera payable, LUNDI, le 3 SEPTIEMBRE prochain et les jours suivants.
Le titre de l'annuaire sera payé depuis le 18 jusqu'au 21 courant inclusivement.
(Par ordre du Bureau.)
E. H. LEMOINE, Caisier.
Montréal, 15 août 1866.—m 283

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance par tout, enregistré respectivement sera par lui payé au Receveur-Général, auquel il rendra compte, in médiatement à l'expiration de tous les trois mois, à partir du dit premier jour d'Octobre prochain.
W. H. LEE, C. E. G.
289 um

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS AGRICOLES
Pouvoir d'Eau A VENDRE OU A LOUER
La Manufacture à deux étages d'Instruments Agricoles (un-intendant occupé par M. David Smith) d'environ 50 pieds sur 30 pieds, avec un bon Pouv'oir d'Eau, située sur la rivière St. Louis, adjacente à la ville de Beauharnois, avec Machines, comprenant entre une roue hydraulique et son essieu, trois tours en fer, un do de bois, une machine à presser, une machine à vis, une machine à mortaiser, deux machines à raboter, une scie circulaire, meules, &c.
Se trouve attaché aux prémisses susdites un moulin à scier, d'environ 40 pieds sur 20 pieds, avec plusieurs scies verticales et une forge.
Il a aussi près de la manufacture une belle résidence avec hangar, écurie, &c.
Les prémisses sont admirablement propres à l'érection d'une manufacture de lin et autres machines y ayant rapport.
Possession le 29 Septembre 1866.
Des offres seront reçues par le soussigné jusqu'au 20 Septembre.
J. M. BROWNING, Bureau de la Seigneurie, Beauharnois, C. E.
27 août—293 1

COY-PAGNE DE NAVIGATION INTERIEURE DES VAPEURS CANADIENS.
LIGNE
DE LA MALLE ROYALE
ALLANT A
BEAUXHARNOIS, CORNWALL, PRESCOTT, BROCKVILLE, GANANOQUE, KINGSTON, COBOURG, PORT HOPE, DARLINGTON, TORONTO, ET HAMILTON.
EN DROITE LIGNE SANS TRANSBORDÈMENT.
Le magnifique vapeur KINGSTON, Capt. Dunlop, laissera le Bassin du Canal à 9 h. A. M. et Lachine à l'arrivée du convoi à la station Bonaventure à midi ce jour (Jeudi), pour Beauharnois et les ports intermédiaires, en connexion à Prescott et Brockville avec les chemins de fer pour Ottawa, Kempenville, Perth, Arnprior, etc., et à Toronto et Hamilton avec les divers routes de chemin de fer et de steamers pour les cités de Niagara, Buffalo, Collingwood, London, Stratford, Sarnia, Chatham, Detroit, Chicago, Milwaukee, Galena, Rice Verts, St. Paul, etc.
Les arrangements de cette ligne sont les plus complétés et les avantages offerts aux voyageurs supérieurs.
Le fret peut être pris aux plus bas prix et on donnera des billets jusqu'au chemin de fer du Great Western.
Pour des billets ou autre information, s'adresser à D. McLELLAN & PETER FARRELL, au Bureau du Fret, Bassin du Canal, ou au Bureau, Grande Rue St. Jacques.
ALEX. MILLOY, Agent.
Montréal, 30 août 1866—238

CLARET! CLARET!
1000 caisses à vendre. Prix de \$2 à \$20.
SAUTERNES! SAUTERNES!
100 caisses à vendre. Prix de \$2 à \$12.
BON VIEUX VIN D'OPORTO.
Bons Vins d'Oporto de Graham, Sandeman et Hunt.
BONNE VIEILLE EAU-DE-VIE
En Foutilles et en Bouteilles de Martelle, Hennessy, Sayers, Otard, Dupuy, Robins, &c. Quelques vieilles pendanges.
DUPRESSE & MCGARITY,
3 août—273
Rue Notre-Dame, 228

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE BEAUXHARNOIS, CHATEAUGUAY et HUNTINGDON (Limitée).
Le vapeur SALABERRY, qui a été complètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver dernier, reprendra, à l'ouverture de la navigation, ses voyages réguliers, partant de Montréal tous les Mardis et Vendredis, à 2 heures p. m.; et de Lachine à l'arrivée du convoi de 4 heures p. m., arrêtant à Beauharnois, St. Timothée, Yorkfield, Côteau Landing, Port Lewis, St. Anicet, Lancaester, Summerstown, Cornwall, St. Régis et Dundee.
Au voyage de retour, il partira de cette dernière place tous les Lundis et Jeudis, à 8 heures p. m., arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés en descendant, ainsi qu'au Côteau du Lac St. Anicet, et arrivant de bonne heure à Montréal dans l'après-midi des mêmes jours.
Ce vapeur sera commandé par son ancien Capitaine, M. C. B. DUBERT, marin de grande expérience, dont la parfaite connaissance du trafic de cette route, et la manière si pieuse, irabité et de polir pour les voyageurs confiés à ses soins, lui ont gagné l'estime générale, et son expérience lui assure que rien ne sera négligé pour assurer le confort et la sécurité des voyageurs que patronnera le bateau commandé par le Capt. Dewitt.
OWEN LYNCH, Gérant.
Bureau: 55, Rue des Commissaires, Montréal.
16 mai—210

ORDRE DU DEPARTEMENT.
Ottawa, 21 août 1866.
ATTENDU que la 3ème section de l'acte passé dans la 26ème et 27ème années du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les droits de douanes et le tarif des droits payables d'après les dites actes", promulgué à ce qu'il parait du PREMIER jour d'OCTOBRE de la présente année, les Vins moussoux de toutes espèces, en tout lieux, lorsqu'ils seront accompagnés d'un certificat de non exportation, et d'une caution de \$3.00 par douzaine de bouteilles d'une quarte et \$1.50 par douzaine de bouteilles d'une pinte.
AVIS est par le présent donné qu'en l'absence de toute forme spéciale qui pourra dorénavant être prescrite par ce département pour le certificat requis, l'exportateur pourra aller devant tout magistrat du lieu ou port d'exportation et faire et signer devant lui une déclaration quant au lieu du cru et de la production de tels vins décrits dans la dite déclaration, et tel magistrat pourra administrer le serment et signer telle déclaration, laquelle déclaration ou sera authentiquée par le Consul anglais dont le certificat établira le nom du vaisseau à bord duquel et le port auquel les vins doivent être embarqués pour l'exportation, et tel certificat sera à présent considéré comme étant valide et sera produit au lieu d'importation en cette Province; et dans le cas où il n'y aura pas de consul anglais au lieu d'exportation, le certificat d'autant authentiqué peut être donné par le maire ou le premier magistrat au port du chargement.
Par ordre,
R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.
29 août

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance par tout, enregistré respectivement sera par lui payé au Receveur-Général, auquel il rendra compte, in médiatement à l'expiration de tous les trois mois, à partir du dit premier jour d'Octobre prochain.
W. H. LEE, C. E. G.
289 um

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance par tout, enregistré respectivement sera par lui payé au Receveur-Général, auquel il rendra compte, in médiatement à l'expiration de tous les trois mois, à partir du dit premier jour d'Octobre prochain.
W. H. LEE, C. E. G.
289 um

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance par tout, enregistré respectivement sera par lui payé au Receveur-Général, auquel il rendra compte, in médiatement à l'expiration de tous les trois mois, à partir du dit premier jour d'Octobre prochain.
W. H. LEE, C. E. G.
289 um

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance par tout, enregistré respectivement sera par lui payé au Receveur-Général, auquel il rendra compte, in médiatement à l'expiration de tous les trois mois, à partir du dit premier jour d'Octobre prochain.
W. H. LEE, C. E. G.
289 um

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance par tout, enregistré respectivement sera par lui payé au Receveur-Général, auquel il rendra compte, in médiatement à l'expiration de tous les trois mois, à partir du dit premier jour d'Octobre prochain.
W. H. LEE, C. E. G.
289 um

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance par tout, enregistré respectivement sera par lui payé au Receveur-Général, auquel il rendra compte, in médiatement à l'expiration de tous les trois mois, à partir du dit premier jour d'Octobre prochain.
W. H. LEE, C. E. G.
289 um

MAISON DU GOUVERNEMENT.
OTAWA, 17 AOUT 1866.
Présent.
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans la vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté, intitulé:
"Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Émargement du Bas-Canada."
Son Excellence a ordonné d'ordonner et qu'il est par le présent ORDONNE:
Que le tarif des droits sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada, et sur toute reconnaissance faite dans tout tel Bureau d'Enregistrement, et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir:
Sur tout acte, instrument effectif ou attestant la vente, l'échange et l'hypothèque de biens-fonds pour une somme ou considération excédant en valeur \$400, trente centimes.
Sur tout autre acte ou instrument, quinze centimes.
Que jusqu'à nouvel ordre, les droits susdits seront dans tous les comtés ou divisions d'enregistrement du Bas-Canada, payés en argent, et le montant de la dite reconnaissance

60 ptes et 60 btes fruit, M P Ryan 417 btes fromage, B R & Co 29 tin beurre.

Par le Colindale, Chicago, E-U - A Mitchell & Co 13345 mts blé d'Inde, H Ireland 161 qrs de farine.

Par le City of London, de Chicago - D Butters 10752 mts blé d'Inde.

PORT DE MONTREAL. ARRIVAGES. Brigantine Lady Maxwell, X Jocas, Gaspé 14 août, J Tiffin 17 tons.

DEPARTS. SS St Patrick, M Trocks, Glasgow, H & A Allan 880 tax.

PRODUITS REÇUS PAR LE GRAND-TRONC ET PAR LE CANAL LACHINE.

Durant la semaine dernière, et la semaine correspondante de l'année dernière.

Table with 4 columns: Product, 1866, 1865, 1866. Items include Blé, minots, Blé-Tinleylo, etc.

Farines inspectées durant la semaine finissant le 25 août 1866:

Table with 2 columns: Type of flour, Price. Items include Supérieure extra, Extra Supérieure, etc.

W. J. PATTERSON, Inspecteur, Secrétaire du Bureau de Commerce.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES EXPÉDIES A LA MINERVE.

DEPECHE GÉNÉRALES

San Francisco, 28. Une dépêche de Salem, Oregon, en date d'hier, dit que 32 condamnés du pénitencier ont essayé de tromper la vigilance de la garde.

Memphis, 28. Le choléra augmente ses ravages. Aujourd'hui, il y a eu 13 nouveaux cas et 7 décès.

New-York, 29. Les Fénians ont résolu de ne pas prendre part à l'élection que l'on doit donner au Président, aujourd'hui.

Le rapport, faisant voir l'état des affaires de la confédération, lors de la réorganisation d'Omaha, a été publié. Ce rapport renferme une liste complète des officiers de la faction d'Omaha avec leurs appointements respectifs.

Le Grand-Centre avait \$7,000; les cinq officiers du cabinet, \$1,500 chaque; le secrétaire principal d'Omaha et 10 autres officiers des départements civil et de la guerre, \$1,200 chaque; 7 clercs, \$800 chaque; un commissionnaire, 3 messagers, 1 portier et 1 chauffeur, de \$500 à \$720, et 23 autres officiers militaires et organisateurs qui ont reçu de \$70 par mois, leurs dépenses payées, jusqu'à la paie d'un général.

Le parat qui depuis le 6 janvier, la somme de \$35,728 a été envoyée à John Mitchell à Paris, outre \$20,000 en bons. Les dépenses du service secret, de 10 janvier au 19 avril, s'élevaient à \$3,330.

Les réfugiés à New-York, pendant 3 mois, ont reçu \$10,223. Les dépenses totales pour trois mois, y compris les traites refusées, s'élevaient à \$185,289.

INSURRECTION DES SAUVAGES. Leavenworth, Kansas, 28. Des nouvelles de Fort Laramie annoncent que toutes les tribus sauvages des plaines sont en armes. Ils brûlent et massacrent tout sur leur passage. La plus grande concentration régie parmi les tribus du nouveau Mexique.

(Par le Câble Transatlantique.) Londres, 29. Le Morning Post dit que Napoléon a prolongé le temps pour l'évacuation du Mexique par les troupes françaises, jusqu'en mois de janvier.

Liverpool, 29. Un vaisseau, arrivé ici, rapporte avoir vu le Great-Eastern, le 19.

Southampton, 29. L'Herman est parti aujourd'hui pour New-York avec 102,000 strg. en espèce.

Liverpool, 29. Ventes de coton aujourd'hui, 10,000 balles. Middling uplands, de 13 1/2 à 12 1/2.

Londres, 29 à midi. Les consolidés sont ouverts aujourd'hui à 80 1/2 comptant.

Dépêches de Nuit.

New-York 29. Le Pennsylvania, parti de Liverpool le 15, est arrivé.

Halifax, 29. L'Adios, parti de Liverpool le 18, et de Queens-town le 19, est arrivé, avec 25 passagers pour Halifax et 125 pour Boston.

New-York 29. On rapporte seulement 3 cas de choléra dont un mortel.

New-York 29. Le président et sa suite ont été honorés de la réception la plus cordiale. Le peuple a manifesté le plus grand enthousiasme. Le maire a présenté au Président une adresse de bienvenue au nom de la cité.

Cincinnati, 29. Hier, il est mort 12 personnes du choléra.

New-York, 29. Parmi les sentences écrites en caractères de feu sur le Br. a way, ce soir, il y en a une qui se lit comme suit:

"Qu'on me montre l'homme qui fait la guerre au gouvernement et tire sur ses vaisseaux et je vous montrerai un traître. Si j'étais président, des États-Unis, je ferais arrêter un tel homme, et après avoir subi son procès et avoir été condamné par le Dieu Éternel, je le ferais pendre."

Nigné, ASHORE JONAS. Mars 1861.

Une autre sentence est ainsi conçue: "La Constitution, Washington l'a établie, Lincoln l'a déformée et Johnson l'a conservée."

Halifax, 29. Voici quelques nouvelles apportées par l'Adios.

et que le télégraphe transatlantique n'a pas transmis.

On a découvert un autre arsenal français à Wilmullock, dans le comté de Limerick.

Les missions en France ne sont pas satisfaisantes.

Le roi des Belges a reçu de Napoléon une lettre autographe d'un caractère très rassurant.

L'empereur déclare qu'il n'a pas l'intention d'annuler aucune partie de la Belgique à la France.

Une lettre autographe du César au roi de Prusse témoigne des relations amicales qui existent entre les deux p-p, et approuve l'offre faite par la Prusse au sujet de l'organisation future de l'Allemagne.

Le fêlé de l'empereur Napoléon, le 15 août, a été brillante, mais un triste accident a eu lieu.

Après le feu d'artifice, la foule s'est portée en un trop grand nombre à la porte de la Concorde et 9 personnes ont été tuées et 50 blessées.

Le camp de Châlons a été levé le 24.

(Par le Câble Transatlantique.) Londres, 29.

Le correspondant parisien du Morning Post dit que l'impératrice Charlotte a réussi à obtenir de l'empereur un délai pour payer au gouvernement français les 10,000,000 de francs que le gouvernement français lui doit.

Napoléon a refusé de prêter dix millions de francs pour équiper les troupes mexicaines, mais il contribuera à cet équipement en fournissant le matériel nécessaire des magasins français.

Prague, 29. Les quartiers-généraux de l'armée prussienne ont été transportés de cette cité à Jopitz, sur la frontière nord-ouest de la Bohême.

Paris, 29 au soir. Les rumeurs qui circulent dans la cité au sujet du Mexique sont très contradictoires. Le rapport le plus probable est que l'impératrice Charlotte va retourner au Mexique en octobre prochain et qu'un général français commandera les troupes mexicaines organisées par Maximilien. On ne donne pas le nom de ce général.

Liverpool, 29 au soir. Le marché aux céréales a une tendance à la baisse. Les provisions sont sans changement à l'exception du saindoux qui a une tendance à la hausse.

Londres, 29 au soir. Le marché monétaire n'a subi aucun changement. Les consolidés sont fermés à 89 1/2 comptant.

DECS.

—A Beaumont, le 27 courant, à l'âge de 38 ans, Dame Emélie Perrin, épouse de P. C. Duranseau, Ec., Avocat.

Bonne épouse, mère tendre et dévouée envers un nombreux famille, elle sut par les belles qualités du cœur s'attacher l'estime et l'affection de tous.

THEATRE ROYAL

PROPRIÉTAIRES: MM. J. W. BECKLAND et DIRECTEURS: MM. J. W. BECKLAND et VINING BOWERS.

Jeu de Soir, 30 Aout.

Dernière soirée moins deux de la belle comédie anglaise de talent, Miss LUCY RUSH-TON, qui paraîtra ce soir dans cinq grands rôles, on lui introduira une des chansons les plus populaires, dans le drame.

SATAN IN PARIS.

Henri Beauséjour, M. James Carden, Crispin, M. M. Vining Bowers.

Demain soir, soirée d'adieu au bénéfice de Miss LUCY RUSH-TON, où on verra, avec de grands effets de scène, le puissant drame de THREE BLACK SALS.

Loges maintenues ouvertes.

Lundi soir, 3 Septembre, bénéfice du favori de Montreal, VINING BOWERS. Pour cette occasion, on donnera un programme attrayant.

Loges maintenues ouvertes.

Des billets de grand théâtre de LOST WILL; aussi, le grand opéra burlesque de LA NORMA.

Prix d'admission: — Loges privées, \$3; Premières, 50 cts; 37 1/2 cts; Parterre, 25 cts. Des billets peuvent être obtenus au Magasin de Musique de Prince.

Portes ouvertes à 8 heures moins un quart; la représentation commencera à 8 1/2 heures.

30 août. 296

Wm. A. Curry, AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE

Maisons et Terrains; Emprunts faits sur des propriétés foncières.

BUREAU 84, GRANDE RUE ST. JACQUES

Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

Ecole Modèle Jacques-Cartier.

L'ouverture des classes de l'Ecole Modèle Jacques-Cartier aura lieu le 13 septembre, à 6 heures P. M.

H. A. B. VERREAU, Principal.

Ecole Normale Jacques-Cartier.

La rentrée des élèves de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu le 13 septembre, à 6 heures P. M.

H. A. B. VERREAU, Principal.

College de Montreal.

La rentrée des élèves du Collège de Montreal aura lieu le 4 de Septembre prochain.

CIS. LENOIR, Pte, Directeur.

Vente par Autorité de Justice.

Seront vendus à la porte de l'église de St. Marc, LUNDI, le 17 Septembre prochain, à DIX heures avant midi:

1. Une TERRE, au troisième rang de St. Marc, de deux arpents moins neuf poudres sur l'ancien terrain de l'abbé de Montmorency et Abraham Blanchard.

2. Une autre TERRE de deux arpents six perches sur vingt-deux, entre Abraham Blanchard.

3. Une autre TERRE de deux arpents sur trente, entre Abraham Blanchard, le tout avec bâtiments.

4. Un LOT DE TERRE à bon air au Grand-Centre, entre Jérôme Sénécal et autres.

5. Un autre de un quart d'arpent sur treize, voisins inconnus.

Z DE ST. AUBIN, N. P. St. Marc, 29 août 1866 - 296 18 A

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PRÉFONTAINE & DYON, FAILLIS.

Les créanciers des faillites sont notifiés qu'un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé, sujet à approbation de mon bureau, No. 306, rue St. Paul jusqu'au vingt-et-un Septembre prochain.

V. HUDON, Syndic.

Montreal, 29 août 1866 - 296 18 B

GRAND CIRQUE

DAN CASTELLO

L'Établissement Modèle de l'Amérique du Nord.

RENFERMANTE LES PLUS BEAUX ANIMAUX SAUVAGES DU CONTINENT.

Donnera des Représentations à Montreal.

AU JARDIN GUILBAULT. Pendant deux Jours et deux Soirs seulement.

MERCREDI ET JEUDI, 29 ET 30 AOUT.

Matinée, 1.30 P. M. Représentation du Soir, 7.50 P. M.

Admission, seulement 25 centimes; 50 centimes réservés aux enfants au-dessous de 10 ans, admis aux sièges réservés pour 45 centimes.

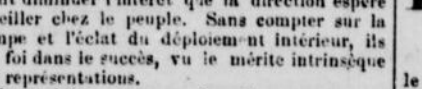
AVIS SPECIAL AUX CITOYENS DE MONTREAL.

Le Directeur des publications annonce, à l'instigation de la direction, qu'une nouvelle et intéressante

Démonstration dans les Rues

aura lieu MERCREDI, le 29 Août, à ONZE heures, à la Place de la Paroisse Régulière.

Une troupe de 14 Chevaux - 7 paires de coursiers pur sang - sera conduite par un seul homme.



Les Directeurs préfèrent ce nouveau déploiement d'habileté, conformément à la détermination variable de donner au public quelque chose de nouveau, d'intéressant et à sensation.

Le ressemblance de leur parade avec celle de l'excellent établissement qui se présente, il y a quelques semaines, aurait jusqu'à un certain point diminué l'intérêt que la direction espère réveiller chez le peuple. Sans compter sur la pompe et l'éclat du déploiement intérieur, ils ont fait dans le succès, vu le mérite intrinsèque des représentations.

Cet établissement, en raison de ses ressources immenses, et de fait presque impossibles, a toujours à montrer quelque exploit imposant, remarquable par son attrait et tout à fait différent de ce que l'époque contemporaine lui fait donner.

La Troupe des Chevaux Dressés renferme, sans une seule exception, les plus beaux et les meilleurs animaux du monde.

La Troupe Circassienne des Chevaux Marrons est surtout remarquable, ainsi que le bon cavalier russe par ses exploits et sa souplesse. Il dressera par G. P. Prentice, Ec., journaliste de talent et le cheval dit "Cheval doué d'une âme."

Cette noble bête, le seul spécimen de son espèce en Amérique, est parvenue, sous le rapport de la force, de la tenue et de l'intelligence, à un degré qui n'est pas commun. Elle paraît tout comprendre, non seulement les ordres, mais même les desirs de son maître.

Ce sera la plus belle représentation d'habileté et de sagacité dont le public ait encore été témoin.

Un autre animal rare est le Coursier Andalou pur sang, Judy Johnson. Le gracieux Pony Judy, le plus petit et le plus amusant des quatre drapés de nos jours, excitera l'admiration et participera dans la Buffonnerie des applaudissements que méritent infailliblement ces merveilleux animaux, éduqués d'ARTERUS WARD et BRICK POMEROY.

DAN CASTELLO.

Le cavalier agrippable, le meilleur dieu d'anecdotes de la profession, le bel esprit et le philosophe, aura à annoncer à dire sur "les choses qui a vu et entendues." Il procurera de bons quarts d'heure de gaieté à ceux qui aiment à entendre des "histoires belles et bien dites" qui méritent infailliblement son attention.

Les SAUTEURS, tout partie du Cirque sont de la première capacité.

T. Holloway, Traducteur anglais.

R. Johnson, A. Lehman, Bannon & Powers, T. Watson, J. Saunders, Le Jeune Burt.

Dan Castello,

qui, sans effort apparent, volera librement et fera des CULBUTES SUR UNE TROUPE DE 10 CHEVAUX.



La jeune et intéressante équestrienne qui, comme principale artiste du Cirque Impérial du Mexique, de la Havane, etc, a fait fuir parmi les populations enthousiastes des Trinquas, où le talent et l'habileté sont prisés à leur juste valeur.

MR. THOMAS WATSON.

Jeune Anglais d'activité et de force physique extraordinaire, exécutera des Culbutes à Cheval en arrière et en avant; il montrera à cheval avec une facilité et un abandon qui feront bientôt de lui le plus grand Renver de l'univers.

HANNON & POWERS, les Gymnastes Américains, donneront leurs représentations étonnantes sur les "trains" de chevaux.

Le Jeune BURT, depuis peu dans l'établissement, paraîtra comme Cavalier des Plaines.

M. J. SAUNDERS, Ecuyer de mérite et d'un talent signalé, nous fera juger de son habileté dans l'art de l'équitation.

Un Bouffon de vieille souche, TOM BURGESS, sera chargé de récréer le public par ses facettes humoristiques.



Herr Lengel,

LE ROI DU LION, entrera dans la Loge des Lions et des Lionnes Sauvages et donnera une représentation étonnante, qui ne peut être égale à la détermination, l'audace et le sang froid.

RAPPELÉ-VOUS que le Cirque ne sera à Montreal que pour DEUX JOURS et DEUX SOIRS, Mercredi et Jeudi, 29 et 30 Aout, et qu'il sera à...

WILLIAMSBURG, Vendredi, 31 Aout, OGDENSBURG, Samedi, 1er Sept.

C. P. PELL, RICHARD P. JONES, Agent général, Directeur de Publications.

29 août - 297

Bureau de la Compagnie du Richelieu, du Richelieu, Montreal, le juillet 1866.

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Ce Matin.

Vente d'un Fond de Banqueroute, Meubles, Thés, Vins, Marchandises Sèches, &c.

JEUDI le 30 courant, je vendrai, par instruction, à mon Magasin, 97 Grande Rue St. Jacques, une quantité de Marchandises Sèches et d'épicerie, Meubles de Menage, Tapis, etc., comprenant 19 boîtes de thé Thé d'Inde, 15 caisses de Champagne, quarts de capres de Vin de Xérès, 12 caisses d'Eau-de-Vie; aussi des Battines et Souliers pour Dame, belles Plumes, Éventails; 20 douzaines de Jarretières élastiques en soie Brosses à Dents, Ciseaux, etc., avec une variété d'autres effets, et une quantité de Meubles de Menage, Tapis, Poêles de Cuisine, etc., etc.

Vente à DIX heures. HENRY J. SHAW, Encanteur.

Vente d'une ancienne Bibliothèque Privée de prix.

Le Soussigné a reçu instruction des intéressés d'annoncer la vente d'une BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE, appartenant autrefois à un Monsieur bien connu, de Québec, et comprenant environ 2,000 volumes d'ouvrages anciens et précieux. Les livres seront exposés à mon magasin, 97, Grande Rue St. Jacques, Vendredi, Samedi et Lundi prochains, et la vente commencera à DEUX heures, LUNDI le 3 Septembre, et se continuera le soir à SEPT heures et les jours suivants.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

AVIS.

VOYAGE AUX EAUX SALEES

Le Vapeur ADIFANCE, Capt. SMARD, laissera le quai des Vapeurs Provinciaux (Québec) Mercredi, le 5 Septembre,

à QUATRE heures de l'après-midi, pour METIS, arrivant en allant et revenant à la Rivière Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski, procurant ainsi un voyage agréable aux eaux de mer.

Pour autres informations, s'adresser à F. BUREAU, Gérant, Rue St. Jacques, Québec

Compagnie du Richelieu

Le Vapeur MONTREAL, Capt. ROBERT NEUBER, partira du quai Richelieu pour Québec, CE SOIR, à sept heures, arrêtant aux ports intermédiaires.

PRIX DU PASSAGE: Première Classe, \$2.50 (Repas et lits ouverts dans la chambre des Messieurs inclus.)

Seconde Classe, \$1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. Les Cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au Bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE, Agent Général.

Compagnie du Richelieu

Le Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI à 7 heures précises, arrivant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Québec. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Québec, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Québécois, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI à 7 heures précises, pour Québec, arrivant en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Québec.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDI et VENDREDI à deux (2) heures P. M. arrivant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Port St. François; et partira de Trois-Rivières pour Montreal tous les LUNDI et MERCREDI, à deux heures, P. M., arrivant à Québec. A son voyage de Vancouver à Montreal il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur MOUCHE A FEU, Capt. Evariste Lafleur, voyageur sur les rivières St. François et Yamaska, en connexion avec le Vapeur COLUMBIA, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davely, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les MARDI et VENDREDI à trois heures, P. M., arrivant en allant et revenant à Repentigny, Sorel, St. Sulpice, Lanoire et Berthier; et partira de Sorel tous les LUNDI et JEUDI à quatre heures, A. M.

Le Vapeur CHAMBLAY, Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDI et VENDREDI à trois heures, P. M., arrivant en allant et revenant, à Verchères, Coaticook, Sorel, St. Denis, St. Jean, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Rivière, St. Hubert, et St. Mathias; et partira de Chambly, tous les SAMEDI, à deux heures, P. M., et les MARDI à midi pour Montreal.

Le Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDI et SAMEDI à 4 P. M., les MARDI et VENDREDI à 6 heures P. M., arrivant en allant et revenant à St. Paul L'Église, et partira de Terrebonne tous les LUNDI à 7 heures A. M., MARDI à 5 heures A. M., JEUDI à 8 heures A. M., et SAMEDI à 6 heures A. M. La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE, Agent-général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, du Richelieu, Montreal, le juillet 1866.

VENTE PAR ENCAN.

PAR G. MCGREGOR.

Cette après-midi.

Marchandises Sèches

GRINOLINES, &c.

JEUDI, le 30 courant, le soussigné vendra, à ses magasins, Nos. 459 et 461, rue St. Paul, un assortiment considérable de MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE, comprenant:

Pantalons et chemises de laine de Shetland Couvertures assorties, blanches

Shirtings gris et blanc

Tapis de chambre à noir

Traps de p. lo, bleu et noir

Toweds et coatings de gout.

Coiffes en laine de gaut

Passoires à sapèque et de coton

Der: 3 de Xérès noir

Souliers de satin noir et blanc

Habits tout faits

Bardures pour robes 1/2 France

Do pour Dames

